

Pêches durables en Europe : le compte n'y est pas

- une note d'analyse de l'AFH¹ -

Points clés :

- . Entre 2000 et 2010, la pression de pêche exercée sur les ressources marines présentes dans les eaux Atlantiques européennes a fortement diminué, ce qui a permis une très nette amélioration de l'état des stocks. Cette évolution montre que les efforts consentis par les pêcheurs ont des retombées bénéfiques.
- . Au cours des quatre dernières années, l'amélioration semble s'être interrompue. La pression de pêche reste sensiblement supérieure à l'objectif d'une gestion au rendement maximum durable. Conséquence : moins de la moitié des stocks ayant fait l'objet d'une évaluation scientifique atteignent aujourd'hui les objectifs fixés par la Politique commune des pêches (38 % des stocks évalués, pour la dernière année connue).
- . La situation est encore pire en Méditerranée où plus de 90 % des stocks évalués sont surexploités.

Chaque année, les groupes d'experts du CIEM² évaluent l'état de plus de 200 stocks de poissons, mollusques ou crustacés, exploités dans l'Atlantique Nord-Est. L'Association Française d'Halieuistique (AFH) a analysé ces données, pour établir une synthèse de l'état des ressources présentes dans les eaux de l'Union Européenne. Cette analyse prend en compte l'ensemble des résultats de l'année 2015, récemment mis en ligne sur le site du CIEM (<http://www.ices.dk>). Elle couvre les eaux Atlantiques Européennes, à l'exception de la mer Baltique (cf. Note méthodologique en Annexe).

Les stocks européens sont-ils exploités de manière durable ?

Dans la zone prise en compte, le CIEM inventorie 167 stocks différents. Pour la plupart d'entre eux, aucun diagnostic précis n'a été établi en 2015 par les experts du CIEM (soit parce que les données disponibles sont incomplètes, soit parce que ces stocks ne sont pas jugés prioritaires). La situation n'est réellement connue que pour 42 stocks, soit 25 % du total. Ces stocks connus sont cependant les plus importants, puisqu'ils cumulent à eux seuls plus de 90 % des captures réalisées dans cette zone. A contrario, les stocks aujourd'hui sans diagnostic (ou avec des diagnostics incomplets) sont très nombreux mais généralement de petite taille (125 stocks, soit 75 % du total en nombre de stocks, et moins de 10 % du total des captures).

Parmi les 42 stocks dont le diagnostic est connu en 2015, 16 atteignent les objectifs que l'Europe s'est donnée en matière de pêche durable (Figure 1). Ils remplissent ainsi un double critère : une abondance des géniteurs jugée suffisante pour éviter tout risque d'effondrement du stock, et une pression de pêche modérée, conforme à l'objectif dit de la gestion au Rendement maximum durable (RMD ; cf. Annexe 1 sur les principes de pêche durable). 38 % des stocks dont la situation est connue, soit 10 % de l'ensemble des stocks répertoriés dans les eaux Atlantiques européennes, sont ainsi

exploités conformément aux objectifs de durabilité, tels que définis par la Politique commune des pêches. Ils représentent un quart des captures (988 000 tonnes, soit 24 % des captures totales et 26 % des captures réalisées sur les stocks de diagnostic connu). Parmi ces stocks en situation favorable, on peut par exemple citer la plie de mer du Nord et de Manche Est, la sole de Manche Ouest, le hareng ou l'églefin de mer du Nord, et le merlan de mer Celtique.

A l'inverse, 26 stocks sont en deçà des objectifs de pêche durable, soit parce que leur biomasse de géniteurs est inférieure au seuil de sécurité biologique (5 stocks), soit parce que la pression de pêche actuelle est supérieure à l'objectif du RMD (14 stocks), soit enfin parce qu'ils cumulent ces deux effets défavorables (7 stocks). Ces stocks représentent 62 % des stocks dont le diagnostic est connu et cumulent 74 % des captures correspondantes. On y trouve par exemple : les morues de mer du Nord, de mer Celtique ou de mer d'Irlande, les soles de Manche Est et du golfe de Gascogne, le bar de mer Celtique, le hareng de Ouest-Ecosse, ou le maquereau de l'Atlantique.

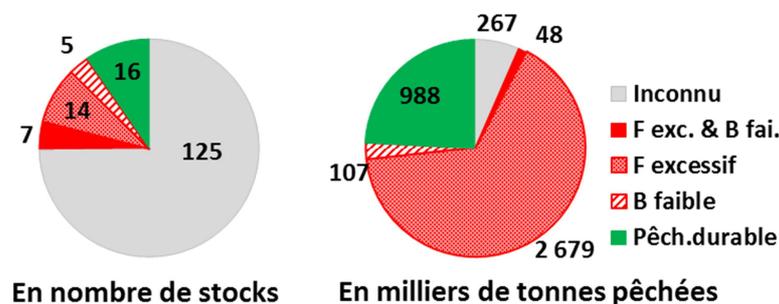


Figure 1 – Classification des stocks présents dans les eaux Atlantiques européennes, en fonction des objectifs de pêche durable de la Politique commune des pêches adoptée en 2013 (Sont considérés comme atteignant les objectifs, les stocks qui ont une biomasse de géniteur B suffisante et une pression de pêche F conforme à la gestion au RMD) (Source : analyse AFH, d'après les données CIEM 2015)

La situation est-elle en cours d'amélioration ?

L'Europe se fixe pour objectif d'éviter la surexploitation, en limitant la pression de pêche au niveau qui permet de capturer le RMD. Cet objectif doit être atteint le plus rapidement possible, et au plus tard pour tous les stocks en 2020. Formellement, il n'y a donc pas d'engagement à ce que l'objectif soit atteint dès à présent. Il importe, en revanche, de progresser en direction de cet objectif. De ce point de vue, l'évolution des indicateurs calculés depuis 1995 permet de distinguer plusieurs périodes (Figure 2).

Jusqu'à la fin des années 1990, la pression de pêche est extrêmement élevée. En moyenne, on prélève chaque année entre 40 et 45 % de la biomasse de chacun des stocks évalués, soit un taux de prélèvement qui est de 2,1 fois supérieur à la valeur requise par l'objectif du rendement maximum durable. Plus de 90 % des stocks évalués sont alors surexploités et les abondances moyennes sont faibles, à peine supérieures au seuil minimum de précaution (en deçà duquel le renouvellement du stock pourrait être durablement affecté).

Une très nette amélioration intervient entre 2000 et 2010. La pression de pêche diminue alors très sensiblement, passant de 2,1 à 1,2 fois la valeur cible du rendement maximum durable. Le taux

d'exploitation moyen chute à environ 25 % (i.e. en moyenne, on pêche chaque année 25 % de la biomasse des stocks évalués, contre 40 à 45 % antérieurement). Parallèlement, le nombre de stocks qui remplissent les critères de bonne gestion passe de moins de 10 % en 1999, à presque 40 % en 2003 et 50% en 2010. L'abondance des stocks augmente quant à elle de 40 % en moyenne. Autrement dit, les effets bénéfiques de la baisse de la pression de pêche sont très nets : là où il y avait 100 tonnes de poissons à la fin des années 1990, on en retrouve 140 tonnes en moyenne, au début des années 2010.

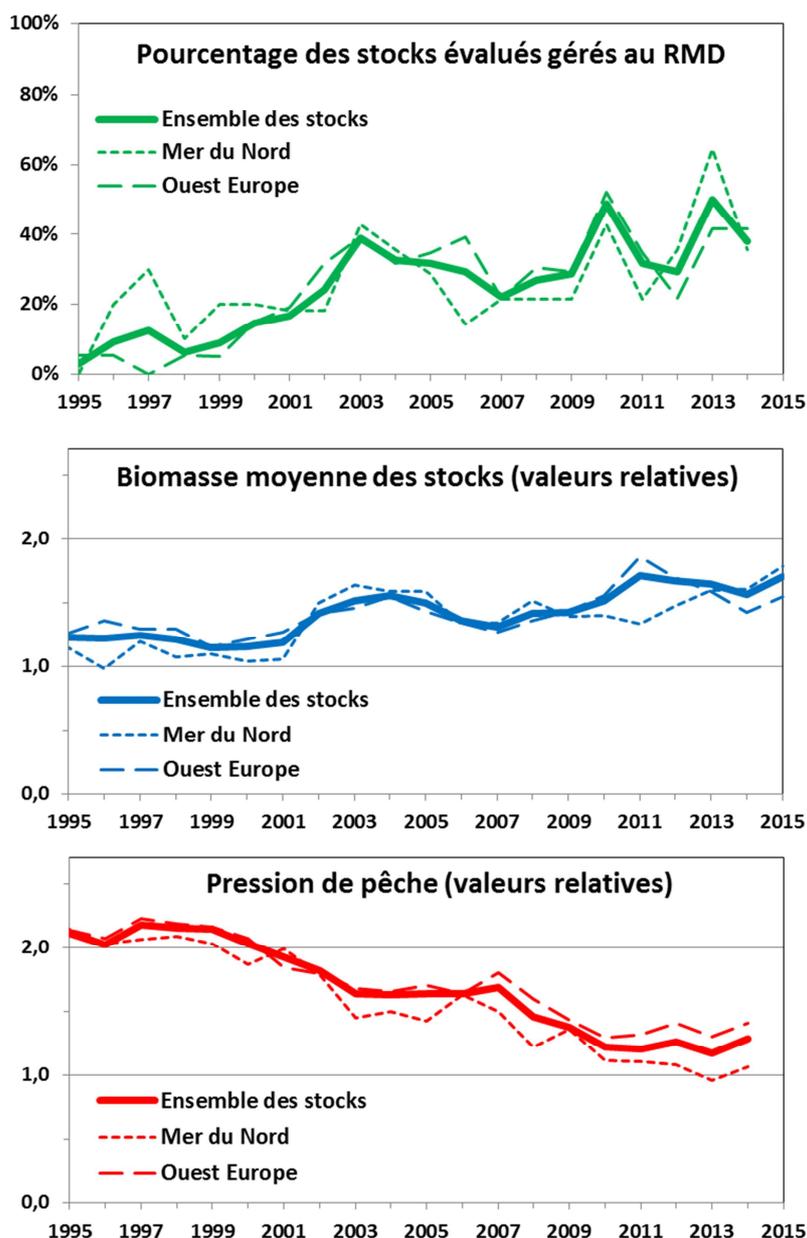


Figure 2 – Evolution 1995-2015 des indicateurs d'état des stocks évalués, dans les eaux Atlantiques européennes. Haut : pourcentage des stocks évalués ayant atteint les objectifs de la gestion au RMD (Pression de pêche modérée et abondance des géniteurs suffisante). Milieu : abondance relative moyenne des stocks (la valeur 1 correspond à une biomasse de géniteurs égale au seuil minimum de précaution). Bas : pression de pêche relative (la valeur 1 correspond à l'objectif de la gestion au RMD)

Parmi les stocks dont la situation s'est améliorée le plus sensiblement sur cette période, on peut citer les plies de Manche Est et Manche Ouest, l'églefin de mer du nord, le merlan de mer Celtique, le chinchard, le merlan bleu, le hareng de mer d'Irlande (...).

Cette amélioration semble s'être comme interrompue dans la période récente. Entre 2010 et 2014, la pression de pêche ne diminue plus et augmente même de 10 % au cours de la dernière année connue. Elle reste ainsi, en valeur moyenne, sensiblement supérieure à l'objectif du RMD. Parallèlement, le nombre de stocks qui remplissent les objectifs définis par la Politique commune des pêches ne progresse plus. Depuis 5 ans, ils représentent de 30 à 50 % des stocks évalués. Dans le même temps, l'abondance moyenne des stocks reste stagnante. Certains stocks voient leur situation s'améliorer ; c'est par exemple le cas de la plie de mer du Nord. Mais d'autres, au contraire, cessent de remplir les critères de gestion au RMD ; c'est par exemple le cas de la sole de mer Celtiques ou de certains stocks de langoustine.

Une analyse plus détaillée met en évidence des évolutions différentes d'une zone à l'autre. En mer du Nord, la pression de pêche est globalement orientée à la baisse dans les années récentes et atteint une valeur très proche de l'objectif RMD. Parallèlement, la biomasse totale des stocks évalués augmente, passant de 3,3 à 4,3 millions de tonnes entre 2010 et 2015, tandis que les captures totales croissent de 600 000 à plus de 900 000 tonnes (cf. Annexe 3). A l'inverse, dans les zones Ouest européennes (de l'Ouest Ecosse à la cote Ibérique), la pression de pêche est légèrement croissante dans les années récentes, et reste nettement au-dessus de l'objectif du RMD (environ 30 à 40 % au-dessus). Parallèlement, la biomasse de l'ensemble des stocks évalués dans cette zone reste stable à 1,1 millions de tonnes, et les captures à environ 180 000 tonnes (cf. Annexe 3).

Enfin, les biomasses qui devraient être atteintes à moyen terme, si les pêcheries étaient gérées au RMD, ont été estimées pour un sous-échantillon de treize stocks (cf. Tableau en Annexe 2). Ces résultats indiquent que l'abondance espérée à terme est de l'ordre de 2,5 fois la biomasse minimale de précaution, et 1.6 fois la biomasse moyenne actuelle. Il reste donc du chemin à parcourir. Autrement dit, là où il y avait hier 100 tonnes de poissons, là où il y en a aujourd'hui 140 tonnes environ, il est possible d'en espérer 200 ou 220 tonnes dans quelques années. Dans le même temps la capture et surtout la rentabilité économique des pêcheries devraient être augmentées. Mais de tels objectifs ne seront atteints que si la gestion au RMD est pleinement mise en œuvre³.

Et la Méditerranée ?

Dans son dernier rapport, le CSTEP⁴ a présenté une synthèse de l'état des stocks de Méditerranée, en agrégeant les résultats issus de différents groupes d'experts⁵. 44 stocks présents au large des côtes européennes ont été évalués au cours des dernières années (cf. Annexe 4). Parmi eux, 4 seulement sont exploités avec une mortalité conforme à l'objectif du RMD. Plus de 90 % des stocks évalués de Méditerranée sont ainsi surexploités. C'est notamment le cas des différents stocks de merlu, de rougets, de sardine, de baudroie, de poutassou, et de certains stocks de langoustines.

L'analyse du CSTEP montre en outre que la pression de pêche moyenne exercée sur ces 44 stocks est plus de deux fois supérieure à l'objectif d'une gestion au RMD (2,1 fois en 2014). Et aucune diminution n'est mise en évidence depuis une dizaine d'années. Rappelons qu'aucun de ces stocks

n'est actuellement soumis à des quotas de pêche. Seules des mesures de réglementation des tailles minimales de capture sont en place. Elles apparaissent aujourd'hui très insuffisantes.

ANNEXES disponibles sur le site Web de l'AFH (association-francaise-halieuatique.fr)

- Annexe 1 – Quelques rappels sur les principes de pêche durable
- Annexe 2 – Méthodologie : stocks évalués dans les eaux Atlantiques Européennes (hors Baltique), et valeurs des indicateurs d'état des stocks
- Annexe 3 - Evolution des biomasses et des captures des principaux stocks dans les eaux Atlantiques Européennes (hors Baltique)
- Annexe 4 - Etat des stocks évalués en Méditerranée

Notes

¹ L'association Française d'Halieuatique (AFH) fédère les chercheurs spécialistes du domaine des pêches. Créée en 1994, elle rassemble aujourd'hui des scientifiques de l'Ifremer, de l'IRD, de l'Irstea, de l'Inra, et des grandes écoles (comme Agrocampus Ouest) ou universités concernées. Dans ses rangs, les biologistes et les écologues sont les plus nombreux, mais les économistes et technologistes sont également présents. L'AFH entend contribuer au dynamisme de la recherche française concernant l'étude des ressources et des écosystèmes marins ou dulçaquicoles, ainsi que celle des systèmes d'exploitation, de leur durabilité écologique, de leur viabilité économique ou sociale, et de leur gouvernance. Depuis quelques années, l'AFH s'est également donné pour objectif de faire entendre la voix des scientifiques dans les débats concernant la politique des pêches, notamment en publiant le manifeste « Un avenir pour les pêches maritimes en Europe », ainsi que différentes notes d'analyses (disponibles sur le site de l'AFH www.association-francaise-halieuatique.fr).

² Le Conseil international pour l'exploration de la mer, ou CIEM (ICES en anglais ; www.ices.dk/), est une structure intergouvernementale qui fédère actuellement 20 états. Il est en charge de la coordination des recherches et de la formulation des avis scientifiques pour une utilisation durable des ressources vivantes de la mer, dans la zone de l'Atlantique Nord-Est (limitée au sud à la latitude du détroit de Gibraltar et à l'Ouest à la longitude de la pointe sud du Groenland).

³ Il faut noter que le raisonnement est ici conduit, comme c'est généralement l'usage dans le cadre de la PCP, en s'appuyant sur des approches stock par stock, de type mono-spécifique. L'atteinte du RMD, et donc l'augmentation globale des biomasses des stocks exploités devrait en réalité modifier les relations entre espèces, et les valeurs des différents paramètres (notamment FRMD et BRMD, la pression de pêche et la biomasse au RMD) devront donc être recalculées. Par ailleurs, toutes ces estimations issues de modèles, et calculées sous l'hypothèse d'un environnement moyen, comportent une part d'incertitude. Les valeurs citées ici doivent donc être considérées avec prudence. Elles constituent plus des ordres de grandeurs que des prédictions.

⁴ Le Conseil scientifique technique et économique des pêches, ou CSTEP (STECF en anglais ; <https://stecf.jrc.ec.europa.eu/>), est une structure d'appui à la Commission Européenne. Il réunit 34 scientifiques de haut niveau et formule des avis scientifiques sur toutes les questions que lui transmettent la Commission et les Etats membres. Le CSTEP organise également des groupes de travail, qui mobilisent plusieurs centaines de scientifiques, notamment pour produire des analyses économiques, évaluer certains stocks de Méditerranée, évaluer les plans de gestion à long terme, et plus généralement pour accompagner la mise en œuvre de la Politique commune des pêches (PCP).

⁵ Cette analyse ne prend pas en compte le stock de thon rouge de Méditerranée, évalué par une autre commission (l'ICCAT). La situation de ce stock, très surexploité dans les années 2000, s'est très nettement améliorée depuis. L'ICCAT estime qu'il est aujourd'hui géré conformément aux objectifs du RMD.